



Yo Sei Do  
SHIATSU ACADEMY



# Bulletin d'Inscription

*aux cours de shiatsu de la YOSEIDO® shiatsu Academy*

## Informations Personnelles

Nom :-----

Prénom :-----

Date de naissance :-----

Adresse :-----

Code Postal :-----Localité :-----

Téléphone :-----

E-mail :-----

Profession :-----

Expérience en Shiatsu (si débutant) :-----

TVA n°.....

Dénomination société.....

Si vous êtes assujetti à la TVA, souhaitez-vous obtenir des factures ? OUI – NON (rayer la mention inutile)

### Je souhaite m'inscrire aux :

Cours du week-end

### Pour

Première année (1500 €)

ou

Deuxième année (1500 €)

ou

Troisième année (1650 €)

### Je confirme :

Avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription (voir annexe)

Avoir pris connaissance des modalités de versement (BE23 0688 9419 1291) liées à mon inscription (voir annexe)

Signature et date :



Yo Sei Do  
SHIATSU ACADEMY



## Guide des Cours

La formation compte 3 années de cours et 2 stages

**Adresse : Bruxelles**

### **La formule : Cours le week-end (8 week-ends)**

samedi et dimanche de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

#### **1ère année :**

5-6 oct , 16-17 nov, 7-8 déc 2024, 11-12 jan , 15-16 fev , 29-30 mar , 10-11 mai, 14-15 juin 2025

#### **2ième année :**

28-29 sep , 19-20 oct , 23-24 nov , 14-15 déc 2024 , 18-19 jan , 15-16 fev , 15-16 mar , 28-29 juin 2025

#### **3ième année :**

21-22 sept, 12-13 oct , 16-17 nov 2024 , 25-26 jan , 22-23 fev , 29-30 mar , 24-25 mai, 21-22 juin 2025

### **Prix de la formation :**

1<sup>er</sup> année : 1500,00€

2<sup>e</sup> année : 1500,00€

3<sup>e</sup> année : 1650,00€

**!!!Acompte de 300€ à l'inscription – Solde dû avant le 1<sup>er</sup> cours !!!**

### **Possibilité de paiement en 3 fois :**

(1<sup>er</sup> paiement avant le 1<sup>er</sup> cours - 2<sup>e</sup> paiement avant le 1<sup>er</sup> trimestre - 3<sup>e</sup> paiement avant le 2<sup>e</sup> trimestre)

1<sup>er</sup> année : 300€ (inscription) + 3x400€ : 1500,00€

2<sup>e</sup> année : 300€ (inscription) + 3x400€ : 1500,00€

3<sup>e</sup> année : 300€ (inscription) + 3x450€ : 1650,00€

### **Pour vous inscrire ? Rien de plus simple !**

Il vous suffit de remplir le bulletin d'inscription de le renvoyer complété et signé par courrier ou e-mail

KAWADA SNC

rue des Métaux, 8

1040 Bruxelles

[shiatsu.yoseido@gmail.com](mailto:shiatsu.yoseido@gmail.com)

et de verser l'acompte de 300€ sur le compte : BE23 0688 9419 1291 / Communication : « Nom +

Inscription 1ère, 2ème ou 3ème année » .

Communication pour les paiements suivants : Nom + 1ère/2ème/3ème année

**Important :** Si vous êtes assujetti à la TVA et si souhaitez obtenir une facture pour chaque paiement, vous devez impérativement nous transmettre vos coordonnées complètes (TVA et dénomination). Des factures ne peuvent être établies que pour l'année comptable en cours (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) et doivent être demandées préalablement au paiement à l'adresse mail suivante : [shiatsu.yoseido@gmail.com](mailto:shiatsu.yoseido@gmail.com)



Yo Sei Do  
SHIATSU ACADEMY



## Conditions générales

### Inscriptions

1. Les places sont attribuées en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions. Le solde est dû au premier jour de cours (ou preuve de paiement).
2. La direction se réserve le droit de refuser une inscription.
3. Si un étudiant souhaite refaire une année pour la deuxième fois, le prix est diminué de moitié.
4. Pas de pré-requis pour la première année. La deuxième et la troisième année requièrent quant à elles d'avoir suivi les formations précédentes de Yoseido.

### Désistement et annulation

1. En cas de désistement avant le 31 Juillet 2024, 50€ seront retenus. Après le 31 Juillet 2024 la totalité de l'acompte reste acquis à l'organisateur pour couvrir les frais de dossier.
2. Tout désistement effectué par un élève en cours d'année scolaire implique le paiement par l'élève du coût intégral de la formation de l'année scolaire concernée, sauf pour raison médicale justifiée par un certificat.
3. Les jours d'absences justifiés sur base d'un certificat médical peuvent être récupérés l'année suivante.
4. La direction se réserve le droit d'annuler un cours si le nombre d'inscrits est insuffisant. Votre acompte vous sera dès lors remboursé.